

<https://enseignants.se-unsa.org/Elle-est-belle-ma-Segpa-et-mon-Erea-aussi>



Enseignants de l'Unsa

Elle est belle ma Segpa... et mon Érea aussi !

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : jeudi 6 novembre 2014

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Segpa et Érea sont "un modèle pour l'école" mais "en contradiction avec la loi de refondation" (Sylvie Tolmont, députée).

Après avoir auditionné les acteurs du secteur dont le SE-Unsa, la rapporteure pour avis sur les crédits alloués à l'enseignement scolaire dans le cadre de l'examen du budget 2015, Mme Sylvie Tolmont, députée de la Sarthe a consacré son étude à l'enseignement adapté, qui a donné lieu à un rapport, présenté à l'Assemblée nationale le 28 octobre 2014.

La refondation de notre système éducatif conduit à s'interroger sur le rôle et le fonctionnement des Segpa et Érea » et même sur leur suppression, selon la députée Sylvie Tolmont dans un rapport pour avis intégré au projet de loi de finances 2015 de la mission Enseignement scolaire et présenté en commission à l'Assemblée nationale le 28 octobre 2014.

Faut-il supprimer les Segpa et les Érea ?

« La disparition des structures adaptées, inconcevable à court terme, devrait rester une hypothèse de travail pour servir d'aiguillon à la transformation d'un collège qui reste marqué, dans ses contenus et ses méthodes, par la pédagogie frontale du lycée d'enseignement général », écrit Sylvie Tolmont. De fait, « il pourrait ne plus y avoir de Segpa dès lors que le collège unique deviendrait une réalité ».

« Le maintien des Érea pourrait, en revanche, se justifier pour des raisons éducatives, sociales et formatrices. »

« Compte tenu du fonctionnement actuel de notre système scolaire », Sylvie Tolmont considère **que les Segpa et les Érea** sont des « structures d'exception au sein de notre système scolaire, à plus d'un titre et **constituent, de fait, une chance, voire un modèle pour l'école d'aujourd'hui, car ils permettent la mise en œuvre d'une pédagogie exceptionnellement attentive aux besoins de certains élèves** ». Toutefois, « ils devraient évoluer pour rendre d'encore plus grands services aux jeunes qui y sont affectés, leur disparition ne pouvant être envisagée que sous de strictes conditions et à long terme ».

« Le positionnement et le fonctionnement de ces structures contredisent deux grands objectifs, posés par la Loi pour la Refondation de l'École de la République : la réaffirmation du collège unique, d'une part, et la promotion de l'école inclusive, d'autre part », relève Sylvie Tolmont. Aussi "la refondation de notre système éducatif conduit à s'interroger sur le rôle et le fonctionnement de ces structures" : "le cycle de consolidation (CM1-CM2-6e) remet en question la pertinence d'une orientation dans cette voie de formation à l'issue du CM2", en outre, « cette même loi dispose que le redoublement est exceptionnel » alors que « jusqu'à ce jour, les textes qui encadrent l'enseignement adapté imposent le maintien de l'élève une année supplémentaire en primaire avant de pouvoir intégrer une Segpa ou un Érea », note la députée.

Elle invite à « inciter l'Éducation nationale à procéder en deux étapes, en recourant, dans un premier temps, à une expérimentation menée à grande échelle : une formule 'mixte' d'une affectation en 6e Segpa, combinée à une scolarisation partielle en classe 'ordinaire' [qui] pourrait être mise en œuvre à partir de la prochaine rentrée scolaire, dans plusieurs établissements relevant de différentes académies pour en évaluer les effets, avant de décider d'aller plus loin. »

Les propositions de Sylvie Tolmont

Elle est belle ma Segpa... et mon Érea aussi !

- revoir les critères d'orientation vers l'enseignement adapté et accroître les moyens des commissions d'orientation ;
- supprimer la condition du redoublement ;
- accroître les "sorties" d'élèves de Segpa vers la voie ordinaire ;
- mettre en place un suivi fin des parcours des élèves ;
- ouvrir davantage les disciplines générales aux élèves de Segpa et organiser des activités partagées avec d'autres collégiens ;
- développer les échanges de service entre professeurs de Segpa et de collège ;
- repréciser les missions des Érea en les intégrant dans leur environnement scolaire ;
- conforter leurs personnels et former tous les enseignants à la grande difficulté scolaire.

Et les enseignants qui y exercent ?

La députée salue « le travail exceptionnel accompli par les personnels spécialisés des structures adaptées qui devrait être mieux reconnu, tant sur le plan financier que statutaire ». À cet effet, elle propose de :

- **"corriger" la "différence de traitement"** entre professeurs des écoles touchant l'ISAE et professeurs des écoles exerçant en Segpa", de même que "le taux des heures supplémentaires effectives qui leur sont payées ne soit pas aussi élevé que celui des professeurs certifiés". Il faudrait pourtant "tenir compte de la charge de travail de ces enseignants qui travaillent 21 heures en collège contre 18 heures pour les professeurs certifiés" ;
- **"d'intégrer les 'directeurs' de Segpa à leur demande, au corps des personnels de direction**, sur la base d'une liste d'aptitude spécifique, à l'image de la possibilité qui est offerte aux directeurs d'Érea par un décret du 1er août 2012". Par ailleurs, "il faudrait leur permettre de devenir directeur d'Érea et revaloriser, en conséquence, le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée, cette passerelle ne leur étant plus ouverte depuis 2007, année à partir de laquelle un master a été exigé pour diriger un établissement spécialisé" ;
- de **"clarifier" les modalités de travail des professeurs des écoles éducateurs en internat d'Érea**. En effet, "depuis 1974, aucun texte n'a tenté de le faire, la circulaire rédigée à l'époque ayant été annulée par un arrêt du Conseil d'État du 25 mars 2002". La rapporteure pour avis appelle à une "redéfinition" du service de ces personnels ;
- de **"recruter sur profil" les enseignants en Érea** et seulement parmi les personnels spécialisés, au lieu d'être 'désignés volontaires', comme c'est le cas aujourd'hui, en vertu du fameux 'barème' qui conduit à orienter des néo-titulaires vers ces établissements.

Ce rapport – qui, de fait, consolide les Segpa et les Érea en proposant des évolutions modérées – constitue pour nous une base intéressante pour poursuivre nos échanges avec le ministère qui, souhaitons-le, saura entendre les voix réformistes pour construire l'indispensable réforme dont notre collège et ses élèves les plus fragiles ont besoin.

Rapport complet de la députée : <https://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/budget/plf2015/a2261-tIV.pdf>